



RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA DE LA FETE DES ECOLES JEAN DE LA FONTAINE 2018

- Nature des billets :
Édition de 1300 billets numérotés de 1 à 1300
260 carnets de 5 billets
Chaque billet est composé de deux parties (souche et partie détachable)
- Prix du billet :
Prix de vente de 2€ par billet
- Date d'ouverture de la souscription de billets de tombola et date de clôture:
Ouverture de la souscription : le lundi 4 juin 2018
Clôture de la souscription : le samedi 30 juin 2018 (avant le tirage prévu vers 15h)
- Procédure de tirage au sort :
Le tirage au sort est prévu le samedi 30 juin 2018 vers 15h et se fait dans une boîte ou un sac opaque, par des enfants volontaires, présents le jour de la fête, parmi des papiers numérotés indiscernables au toucher.
- Dotation : un gros lot (repas et nuitée au BlackSheep Igloo à Chamrousse à valoir dans la saison hivernale suivant le tirage) et une trentaine d'autres lots ainsi que décrit sur le billet.
- Délai accordé aux gagnants pour retirer leur lot :
Les lots sont à retirer sur place à l'issue du tirage sur présentation du ticket gagnant.
Possibilité de retrait à l'école jusqu'au jeudi 5 juillet 2018.
- Destination des lots non retirés :
Lots non périssables : utilisés au cours de l'année scolaire pour dotation des activités du Sou des écoles.
Lots périssables : offerts à La Croix Rouge de Voiron ou l'Épicerie solidaire Amandine.
- Destination des profits réalisés par la tombola :
Financement partiel ou total de projets pédagogiques ou sorties scolaires proposés par les enseignants des classes de maternelle, élémentaire et ULIS des écoles du groupement scolaire Jean de La Fontaine de Voiron.